

REGLEMENT D'UTILISATION DU LOCAL « ANCIENNE »

Informations au locataire

Lors de la mise à disposition des locaux, le locataire

- a) reçoit la clé ;
- b) remet la caution;
- c) est informé sur les **conditions de parcage (places à disposition)**, et le **respect du voisinage**, notamment à partir de 22h00 (bruits et propreté) ;
- d) contrôle l'état du local et son inventaire ;
- e) reçoit la vaisselle et le matériel de cuisine nécessaire ;
- f) prend connaissance des principales directives à respecter ci-après, ainsi que le réaménagement des locaux selon plan (au verso) ;
- g) est informé que toutes les installations sonores doivent être placées côté nord du local (gare).

Chauffage : voir avec Gérard Jubin, responsable des locations.

Machine à laver la vaisselle : uniquement lavage.

Mettre le bouchon - ouvrir le robinet.

Presser le bouton principal 20 min. avant le lavage.

Rincer la vaisselle avant.

Bouton principal ON-OFF.

Bouton à presser à chaque lavage – la machine débute env.2 sec plus tard.

Fermeture des fenêtres : obligatoire dès 22h00.

Le linge de vaisselle et les torchons : sont lavés par le concierge du local.

Au départ du local, éteindre toutes les lumières (y compris celles du parking), la machine à laver et surtout éviter de faire du bruit en quittant le local.

Les locaux doivent être rendus en parfait état de propreté, comme ils ont été remis. Ils doivent être récurés. Le locataire se charge de l'évacuation des déchets (sacs à ordures, verre, carton, papier, etc.)

Lors de la reprise des lieux, le concierge :

- a) reprend la clé ;
- b) contrôle l'état du local, son réaménagement selon plan et son inventaire ;
- c) contrôle la vaisselle et le matériel mis à disposition et prélève de la caution, selon la liste de prix établie par le Comité, la casse éventuelle, et restitue le solde ou l'intégralité de la caution.

Responsable des locations
Gérard Jubin
Rue Ernest Daucourt 9
2942 ALLE
032 471 22 81